

Débat Public du 3 octobre 2011 au 3 février 2012

# Cahier d'acteur

PROJET DE LIGNE NOUVELLE PARIS-NORMANDIE

Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie



## CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE DE NORMANDIE

La Chambre régionale d'agriculture de Normandie, établissement public, est, auprès de l'État et des Collectivités Territoriales, l'organe représentatif des intérêts agricoles.

Organisme consulaire :

- il définit et représente l'intérêt général agricole et rural,
- il donne des avis sur toute question concernant l'agriculture, ses filières alimentaires et non alimentaires et les territoires ruraux,
- il porte une politique agricole régionale et met en œuvre des projets de développement,
- il coordonne l'organisation et les actions du groupe des Chambres d'agriculture normandes à l'échelle régionale,
- il assure des missions d'interventions auprès des agriculteurs et des acteurs locaux et accompagne le développement d'agro-industries normandes.

### Coordonnées

Daniel GENISSEL, Président  
6 rue des Roquemonts  
14053 Caen CEDEX 4  
Tél. : 02 31 47 22 47  
Fax : 02 31 47 22 60  
Mail : [accueil@normandie.chambagri.fr](mailto:accueil@normandie.chambagri.fr)  
[www.normandie.chambagri.fr](http://www.normandie.chambagri.fr)



## La LNPN, artère principale du Grand Paris, Projet majeur d'aménagement et de développement des territoires normands

La Chambre régionale d'agriculture de Normandie prend acte du projet de Ligne Nouvelle Paris Normandie et en mesure les opportunités majeures pour le développement économique et territorial de la Normandie. Elle considère que :

- cette LNPN reliera la Normandie à des points stratégiques (Paris, Roissy...) et aux grands réseaux européens de lignes rapides, de manière moderne, fiable et accélérée,
- pour impulser une expansion économique de la Normandie et accroître son attractivité, cette LNPN doit s'inscrire dans un projet plus global de développement territorial,
- ce projet sera exemplaire par son approche durable dans la prise en compte équilibrée d'objectifs économiques, sociaux et environnementaux.

*Avec les nouvelles dynamiques démographiques, économiques et territoriales attendues, ce projet doit favoriser, notamment, la consolidation des filières agricoles, agro-alimentaires et agro-industrielles, essentielles à l'économie normande.*

Cependant, La Chambre régionale d'agriculture de Normandie sera très vigilante :

- sur une gestion économe et anticipatoire de l'espace agricole afin de limiter les prélèvements fonciers, en particulier sur les terres agricoles les plus productives et à proximité des sièges d'exploitation,
- à la consolidation des exploitations agricoles touchées par des modifications foncières, afin de maintenir leur viabilité économique.

Elle s'opposera aux compensations d'emprise environnementale réglementaire au détriment du seul foncier agricole productif, la terre agricole étant aussi précieuse que les zones naturelles. Et ce d'autant plus que le projet en lui-même porte un véritable intérêt environnemental par le report modal considérable de la route vers le fer qu'il induira.

*Partenaires professionnels, les Chambres d'agriculture de Normandie doivent être associées le plus en amont possible à la mise en œuvre d'un tel projet, afin de garantir au mieux les conditions d'un dialogue constructif avec les agriculteurs et les acteurs directement concernés.*

## L'agriculture et l'agro-industrie, au cœur du développement économique des territoires normands

La ligne actuelle Paris-Normandie est en état de saturation, insatisfaisante au niveau fiabilité (horaires, fréquence) et constitue un frein au développement des activités économiques régionales.

### Les attentes de la Chambre régionale d'agriculture de Normandie :

En parallèle des améliorations et de la fiabilité attendues sur les temps de parcours du Havre à Cherbourg, mais aussi entre métropoles normandes :

- la LNPN doit faciliter un projet de développement du fret ferroviaire en réutilisant les fuseaux libérés, afin d'optimiser les flux de marchandises entre la Normandie (Rouen, 1er port européen pour l'exportation de céréales qui représente 40 % des capacités portuaires françaises sur ce créneau et 50 à 60 % du marché national, les bio industries de la vallée de Seine...), ses régions limitrophes et les corridors de fret internationaux (l'exportation de produits agricoles et agroalimentaires étant essentielle). Ce développement devra se faire en complémentarité avec les infrastructures portuaires existantes. Ainsi, le grand port du Havre (5<sup>e</sup> port nord européen et 1er port français avec 2,2 millions d'EPV en 2009) avec le développement de l'ensemble de l'axe Seine déploiera son potentiel économique et rejoindra l'élite nord européenne ;
- la LNPN doit favoriser de nouvelles opportunités économiques, notamment avec l'essor attendu du secteur agroalimentaire et de « l'économie verte » (énergie, écoconstruction, biomatériaux), axe prioritaire de développement durable de l'agriculture normande ;
- la LNPN, par un rayonnement accru de la Normandie, doit stimuler une croissance d'investissements matériels et immatériels sur nos territoires et contribuera à la relocalisation de groupes agro-industriels en Normandie ;
- la LNPN renforcera aussi, par une mobilité facilitée des enseignants chercheurs, l'excellence régionale en matière de recherche et d'enseignement supérieur, notamment pour les formations supérieures des secteurs agricoles et agro-industriels (ESITPA, ESIX Normandie...) et facilitera d'autant le recrutement dans l'industrie agroalimentaire ;
- la LNPN doit enfin permettre d'accroître l'attractivité des territoires normands, de générer des flux touristiques supplémentaires et une économie résidentielle qui seront autant d'opportunités de valoriser l'excellence agricole, agroalimentaire et touristique normande et d'enseignement supérieur.



### Agriculture et agro-industrie en Normandie - Chiffres clés

- L'agriculture valorise 72 % du territoire régional (2,16 millions d'hectares en 2010) et génère 5 % de la valeur ajoutée régionale (agroalimentaire compris).
- Près de 35 500 exploitations agricoles avec une surface moyenne de 56 hectares.
- 6 % de l'emploi régional liés à l'agriculture (dont 43 400 exploitants agricoles et coexploitants).
- Une forte activité d'élevage avec une sole en grandes cultures importante et diversifiée.
- De manière régulière, les surfaces en herbe diminuent au profit des grandes cultures.
- Entre 2000 et 2010, une diminution du nombre d'installations aidées de 37 %.
- Près de 100 000 emplois directs et induits générés par l'agriculture en Normandie.
- L'agroalimentaire normand est le 1er employeur industriel régional, avec 15 % de l'emploi industriel normand.
- Développement prometteur des filières biomatériaux et chimie verte attendu en Normandie (fibres et lipochimie). La Normandie est la 1<sup>re</sup> région productrice de lin.



## La préservation du foncier agricole est vitale

Avec l'équivalent d'un département qui disparaît tous les 10 ans, notre avenir alimentaire sécurisé est compromis.

### Les Chambres d'agriculture de Normandie particulièrement attentives à :

- minimiser l'**emprise foncière** sur les terres agricoles les plus productives (sachant que les conditions pédoclimatiques locales assurent des rendements généralement supérieurs à la moyenne nationale) ;
- assurer la **viabilité économique** des exploitations en évitant les démembrements, les effets de coupure et les dégradations de parcellaires ;
- anticiper dès que possible les prélèvements fonciers en mobilisant les **modes d'aménagement** existants ainsi que les organismes dédiés pour le faire (SAFER...) ;
- exclure toute **compensation d'emprise environnementale** sur le foncier agricole productif ;
- veiller à l'**indemnisation de l'intégralité des préjudices** subis par les exploitants et les propriétaires ;
- soutenir la **compétitivité** des exploitations agricoles et des productions des filières agroalimentaires et agro-industrielles ;
- assurer un **maillage territorial équilibré** entre espaces urbains et ruraux, en protégeant les espaces agricoles ;
- permettre à la production locale de répondre à l'**accroissement de la demande de proximité** consécutive aux flux de population générés ;
- maintenir la **diversité** d'une agriculture normande durable, des filières export aux filières locales ;
- accompagner l'essor des activités générées par la nouvelle ligne et ses développements attendus.



Source : Chambre d'agriculture de l'Orne



### Halte à la consommation excessive de foncier tous azimuts !

Sans croissance démographique et économique notable :

- en Normandie, entre 2006 et 2008, l'urbanisation a augmenté de 4,2 % (contre 3 % au niveau national) et les surfaces urbanisées ont augmenté 5,5 fois plus vite que la population ;
- 31 000 hectares ont ainsi été artificialisés entre 2000 et 2009, soit une perte de 3 100 ha/an en foncier agricole.

Avec la LNPN et le Grand Paris, porteur de nouvelles dynamiques migratoires, notamment vers les franges littorales et périurbaines et le développement attendu de l'économie résidentielle :

- L'exercice de l'activité agricole sera soumis à de nouvelles et fortes contraintes ;
- La maîtrise du foncier agricole devra faire l'objet d'une vigilance et d'une rigueur toute particulière tant sur l'occupation que sur le niveau des prix.

Prix des terres agricoles, valeur d'un hectare libre à la vente, non bâti (moyenne triennale 2008/2009/2010)

	Euros courants
Seine-Maritime	7 990
Eure	7 030
Calvados	6 790
Manche	5 730
<b>France</b>	<b>5 230</b>
Orne	4 870

Source : SAFER



Le dossier présenté par le maître d'ouvrage porte une ambition de dynamisme des économies franciliennes et normandes dans un souci de maillage territorial équilibré. Si les mutations économiques qui se profilent sur les territoires doivent être accompagnées pour créer du développement, l'agriculture ne saurait en payer le prix. Avec un prélèvement d'environ 6 hectares (chiffre RFF) par km linéaire sur des terres agricoles, le choix retenu devra minimiser ce prélèvement et traiter de manière équivalente l'évitement des espaces agricoles à hauts potentiels et les zones environnementales remarquables.

	<b>Scénario A</b>	<b>Scénario B</b>	<b>Scénario C</b>
<b>EMPRISE MOYENNE AGRICOLE EN HECTARES PAR KM RÉALISÉ</b>	1 320 ha (ouvrage linéaire) et 420 ha (raccordements)	1 260 ha (ouvrage linéaire) et 360 ha (raccordements)	1 140 ha (ouvrage linéaire) et 450 ha (raccordements)
<b>IMPACT SUR L'ESPACE AGRICOLE</b>	<b>FORT</b> Mais un jumelage possible A13 (Mantes-Rouen) et A150 (Rouen-Yvetot)	<b>FORT</b> Mais un jumelage possible A150 (Rouen-Yvetot) et la réutilisation de lignes existantes	<b>FORT</b> Mais un jumelage possible A13 (Mantes-Rouen)

## Résumé du cahier d'acteur

### La Chambre régionale d'agriculture de Normandie :

- **Prend acte** du projet de construction d'une Ligne Nouvelle Paris Normandie et en mesure les opportunités majeures pour le développement économique et territorial de la Normandie.
- **Alerte** sur les conséquences irréversibles de l'artificialisation des terres et de l'étalement urbain.
- **Se positionne** comme interlocutrice légitime et opérationnelle du monde agricole et demande à ce titre à être associée (avec les SAFER) le plus en amont possible aux réflexions sur les tracés, gage d'efficacité et d'apaisement dans une région déjà en proie à une très forte pression foncière.
- **Propose** l'expertise de son réseau pour mener à bien l'ensemble des enquêtes agricoles nécessaires à cet ouvrage.
- **Réaffirme** son rôle de médiateur dans les échanges sur les indemnisations d'exploitants.
- **Privilégie** une démarche d'anticipation foncière le plus tôt possible par la mobilisation d'outils fonciers et de savoir faire existants, uniques en la matière.
- **Exige** de RFF des choix de tracés évitant les terres agricoles les plus productives et la proximité des sièges d'exploitations en privilégiant une démarche économe en emprises foncières.
- **Refuse** de considérer les espaces agricoles comme les seuls espaces de compensations environnementales.
- **Demande** la compensation intégrale des dommages subis par les exploitations agricoles du fait de la LNPN afin d'assurer le maintien de la viabilité économique des entreprises concernées.
- **Associe** l'ensemble des acteurs des filières agroalimentaires et agro-industrielles à ce grand projet, catalyseur d'un développement économique et durable des territoires.

**CPDP Ligne nouvelle Paris-Normandie**

57 avenue de Bretagne 76100 Rouen  
contact@debatpublic-lnpn.org

[www.debatpublic-lnpn.org](http://www.debatpublic-lnpn.org)

N° vert : 0800 870 000 (appel gratuit)